



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

# Les AFC en faveur de la suppression des ZFE

**Date 02/04/2025**

**Contact presse :**

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges

Paris, 75009

[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Consommation – Transport – famille

La Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC), agréée comme association de consommateurs, salue l'adoption en commission spéciale de deux amendements identiques le vendredi 26 mars à l'Assemblée Nationale, intégrés au projet de loi de simplification de la vie économique :

- **le texte supprimant les zones à faibles émissions (ZFE) devra désormais être validé en séance publique à l'Assemblée nationale, puis adopté dans les mêmes termes par le Sénat.**

Déjà 11 millions de véhicules – soit 29 % du parc automobile – voient leur circulation restreinte ou bannie de nombreuses agglomérations. D'ici 2028, 65 % des voitures actuelles pourraient être concernées.

**Les premières victimes sont les familles modestes, en particulier les familles nombreuses**, qui n'ont ni les moyens d'acheter un véhicule neuf, ni accès à suffisamment de transports en commun, surtout en zones périurbaines ou rurales. **Près de la moitié des voitures des ménages les plus modestes sont classées Crit'Air 3 ou plus** : elles deviennent donc inutilisables, bien que souvent encore en parfait état de fonctionnement.

**Ces contraintes dévalorisent le patrimoine des foyers**, complexifient la vie quotidienne et restreignent les déplacements pourtant essentiels (travail, soins médicaux, vie familiale...).

Si la lutte contre la pollution de l'air est un objectif légitime, les ZFE ne constituent pas pour autant une réponse pertinente. La circulation automobile ne représente que 15 % des émissions de particules, moins que l'industrie et que le chauffage résidentiel.

**En conséquent, la CNAFC plaide pour une transition écologique respectueuse des réalités sociales et de la liberté de circulation des familles.**

**À propos**



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **51 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».